

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 27 janvier 2010, à 13 h 10, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré (partie de séance)
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier (partie de séance)
M^e Line Trudel, assistante-greffière (partie de séance)

CE-2010-0086 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 386 682 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-002 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, située sur le lot 4 386 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0087 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues (VQ-40202) - AP2009-757 (CT-2188685) — (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le paiement d'une dépense supplémentaire de 519 225 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Tiru S.A.*, en vertu de la résolution CA-2008-0481, adoptée le 21 octobre 2008, dans le cadre de l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0088 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats en vue de la fourniture et de la livraison de fleurs annuelles et de paniers suspendus pour l'année 2010 (VQ-42109) - AP2010-029 (CT-2187114) — (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue de la fourniture et de la livraison de fleurs annuelles et de paniers suspendus pour l'année 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42109 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- Lots I, II et III : *Willy Haeck et fils inc.*, pour un montant de 184 692,01 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 7 janvier 2010;
- Lots V, VI, VII, VIII et XI : *Bulbi-Serres enr.*, pour un montant de 38 256,72 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 12 janvier 2010;
- Lots IV et X : *Serres Chemin des Iles enr.*, pour un montant de 24 338,67 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 11 janvier 2010;
- Lot IX : *Jardinerie F. Fortier inc.*, pour un montant de 9 425,06 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission, en date du 12 janvier 2010.

CE-2010-0089 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 532 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 532.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 532.

CE-2010-0090 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachées, R.A.V.Q. 524 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachées*, R.A.V.Q. 524.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachées*, R.A.V.Q. 524.

CE-2010-0091 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 514 et l'appropriation d'un montant de 337 400 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-151 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 514;
- 2° l'appropriation d'un montant de 337 400 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 514. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur*

l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 514.

CE-2010-0092 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511 et l'appropriation d'un montant de 168 300 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-153 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° *l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511;*
- 2° *l'appropriation d'un montant de 168 300 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 511. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.*

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511.*

CE-2010-0093 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 510 et l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-154 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° *l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 510;*
- 2° *l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la*

dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q 510. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 510.

CE-2010-0094 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 513 et l'appropriation d'un montant de 28 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-155 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 513;
- 2° l'appropriation d'un montant de 28 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q 513. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 513.

CE-2010-0095 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 512 et l'appropriation d'un montant de 46 900 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-164 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 512;
- 2° l'appropriation d'un montant de 46 900 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 512. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 512.

CE-2010-0096 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 515 et l'appropriation d'un montant de 22 200 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-165 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 515;
- 2° l'appropriation d'un montant de 22 200 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 515. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 515.

CE-2010-0097 Autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)* - IN2009-022 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)*, pour des projets de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, de responsabilité de proximité. Les projets soumis sont recommandés comme prioritaires dans le *Plan d'intervention* approuvé par le conseil de la ville, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan. De plus, les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites* et dans *L'ajustement des règles décisionnelles pour recommander l'aide financière dans le cadre du PRECO*;
- 2° d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées*;
- 3° de verser sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à la direction du Service de l'ingénierie, de déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du *Programme pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)*, pour des projets de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, de responsabilité d'agglomération. Les projets soumis sont recommandés comme prioritaires dans le *Plan d'intervention* approuvé par le conseil de l'agglomération, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan. De plus, les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites* et dans *L'ajustement des règles décisionnelles pour recommander l'aide financière dans le cadre du PRECO*;
- 2° l'autorisation pour la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées*;
- 3° l'autorisation de payer la part de la Ville des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

CE-2010-0098 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 527 et l'appropriation d'un montant de 342 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TI2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 527;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 342 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 527. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 527.*

CE-2010-0099 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 528 et l'appropriation d'un montant de 1 739 984 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TI2010-002 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 528;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 739 984 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 528. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 528.

CE-2010-0100 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 521 et l'appropriation d'un montant de 97 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-055 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 521;
- 2° l'appropriation d'un montant de 97 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 521. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 521.

CE-2010-0101 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport de véhicules (VQ-42264) - AP2010-018 (CT-AP2010-018) — (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Groupe Transteck inc.*, d'un contrat pour le transport des véhicules d'une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} février 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42264 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 4 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2010-0102 Ouverture de la rue Sophia-Melvin, située sur le lot 1 040 132 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-004 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Sophia-Melvin, située sur le lot 1 040 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0103 Adjudication d'un contrat pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels ArcGIS - Période du 15 février 2010 au 14 février 2011 (Dossier 42321) - AP2009-749 (CT-2188790) — (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *ESRI Canada Limitée*, le contrat en vue de renouveler les services d'assistance des logiciels ArcGIS, au cours de la période du 15 février 2010 au 14 février 2011, pour un montant de 145 034,78 \$ incluant les taxes.

CE-2010-0104 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1617 - AT2009-325 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1617.

CE-2010-0105 Mandat de consultation publique au Conseil municipal des enfants - CO2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner, au Conseil municipal des enfants, le mandat de consulter les élèves des écoles primaires du territoire sur les conditions de vie des enfants de la Ville de Québec.

CE-2010-0106 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1604 - Appropriation d'un montant de 530 000 \$ au fonds général de proximité - DE2009-144 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1604;
- 2° d'approprier un montant de 530 000 \$ au fonds général de proximité, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.V.Q. 1604*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;

Il est également résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis incluant la surveillance des travaux et autorise la procédure de soumissions publiques en vue des travaux d'infrastructures, notamment dans le secteur commercial Lebourgneuf.

CE-2010-0107 Avis de motion et adoption du *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1613 - DE2009-149 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1613.

Monsieur le maire Régis Labeaume ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Légaré quittent et monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance. Il est 15 h 40.

Monsieur Sylvain Ouellet, greffier, quitte et madame Line Trudel, assistante-greffière le remplace.

CE-2010-0108 Avis de motion et adoption du *Règlement sur la dotation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1628 - Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2010 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1628;
- 2° d'approprier un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1628. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0109 Avis de motion et adoption du *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1629 - Appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2010-003 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1629;
- 2° d'approprier un montant de 20 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1629. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0110 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement à la réduction du nombre d'arrondissement*, R.V.Q. 1611 - DE2010-005 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement à la réduction du nombre d'arrondissement*, R.V.Q. 1611.

CE-2010-0111 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement 99-3213 « Circulation et stationnement » de l'ancienne Ville de Charlesbourg relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1606 - DG2010-009 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 99-3213 « Circulation et stationnement » de l'ancienne Ville de Charlesbourg relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1606.

CE-2010-0112 Avis de motion et adoption du Règlement sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1590 - Appropriation d'un montant de 1 293 600 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-152 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le Règlement sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1590;
 - 2° d'approprier un montant de 1 293 600 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1590. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2010-0113 Avis de motion et adoption du Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1589 - Appropriation d'un montant de 91 500 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-156 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1589;
- 2° d'approprier un montant de 91 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une

somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1589. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0114 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1591 - Appropriation d'un montant de 144 400 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-166 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1591;
 - 2° d'approprier un montant de 144 400 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1591. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2010-0115 Acquisition d'une partie du lot 1 160 797 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-004 (CT-GI2010-004) — (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'acquisition, de *Faubourg des Intendants inc.*, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 160 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 73 000 mètres carrés, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 567 310 du susdit cadastre, pour un montant approximatif de 220 000 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe audit sommaire, notamment l'ajustement du prix de vente final en fonction de la superficie exacte du terrain, déterminée par un arpenteur-géomètre à raison de 3,013 le mètre carré.

CE-2010-0116 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 2 073 992 du cadastre du Québec - Échange de terrains - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2010-007 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner la fermeture d'une partie de l'avenue Rodolphe-Forget et l'affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 2 073 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro 4 564 455 du susdit cadastre.

Il est également résolu que le comité exécutif :

1° conditionnellement à la fermeture de cette partie de l'avenue Rodolphe-Forget et à son affectation, au domaine privé de la Ville, autorise l'échange de terrains en vertu duquel 9177-3556 Québec inc. cède, à la Ville, une partie du lot 2 075 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 8,3 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 564 453 du susdit cadastre, en contrepartie d'une cession, par la Ville, d'une partie du lot 2 073 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 40,6 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro 4 564 455 du susdit cadastre.

Cet échange est consenti en considération d'une soulte de 12 000 \$ excluant les taxes, à être versée à la Ville. À ce montant s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de la promesse d'échange.

2° autorise le Service des affaires juridiques à procéder, au moment opportun, à l'ouverture de la rue Sheppard sur une partie du lot 2 075 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 8,3 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro 4 564 453 du susdit cadastre;

3° autorise le paiement du montant de la taxe de vente du Québec sur l'immeuble que la Ville reçoit en échange et dont la valeur de la contrepartie est établie à 3 000 \$ à même la soulte.

CE-2010-0117 Avis de motion et adoption du Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1623 - Appropriation d'un montant de 97 000 \$ au fonds général de la Ville - TI2010-003 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

1° de donner un avis de motion et d'adopter le Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1623;

2° d'approprier un montant de 97 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1623. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0118 Demande de délai additionnel jusqu'au 1^{er} mars 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010 - Église Saint-Coeur-de-Marie - DG2010-016 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 1^{er} mars 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010, concernant l'église Saint-Coeur-de-Marie.

CE-2010-0119 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1615 - Appropriation d'un montant de 48 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-056 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1615;
- 2° d'approprier un montant de 48 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1615. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0120 Demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du programme *Fonds de stimulation de l'infrastructure pour le projet Remplacement des conduites, secteur Maizerets* - IN2010-001 (Ra-1516)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet *Remplacement des conduites, secteur Maizerets*, dans le cadre du programme *Fonds de stimulation de l'infrastructure*;
- 2° d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du programme *Fonds de stimulation de l'infrastructure* pour le projet *Remplacement des conduites, secteur Maizerets*;
- 3° de verser sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

CE-2010-0121 Ouverture de la rue Édison, située sur le lot 4 386 813 et de la rue de l'Échiquier, située sur les lots 4 386 813 et 4 386 871 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-001

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture des rues suivantes :

- la rue Édison, située sur le lot 4 386 813;
- la rue de l'Échiquier, située sur les lots 4 386 813 et 4 386 871;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0122 Ouverture de la rue de la Lavande, située sur le lot 3 982 786 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-003

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de la rue de la Lavande, située sur le lot 3 982 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0123 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie, spécialités structure, civil, mécanique et électrique - Stationnement Place Jacques-Cartier (OAR2009632) (VQ-42113) - AP2009-650 (CT-2188671)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *BPR - Infrastructure inc.*, le contrat de services professionnels en vue d'effectuer les services consultatifs, les études préparatoires, l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis et les services durant la construction, dans le cadre du projet *Stationnement Place Jacques-Cartier* (OAR2009632), pour un montant de 858 978,75 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42113 et à sa soumission en date du 17 décembre 2009;
 - 2° autorise *BPR - Infrastructure inc.* à effectuer, pour et au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec et autres entreprises de télécommunication et d'énergie, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de la gestion des immeubles.
-

CE-2010-0124 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour des travaux de réparation du pont Jean-Lesage - Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-41805) - AP2009-721 (CT-2186649, CT-2187453)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 111 969,30 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Les Dalles Parko inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-1640, en date du 13 août 2009, dans le cadre du contrat pour des travaux de réparation du pont Jean-Lesage, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0125 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat en vue du déneigement de certains stationnements, postes de pompage et autres surfaces de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et le déneigement de stationnements et accès aux bâtiments dans le secteur Val-Bélair - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40787) - AP2009-745 (CT-2186808)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 21 158,84 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Déneigement Ouellet*, en vertu de la résolution CV-2008-1088, en date du 17 novembre 2008, afin d'effectuer le déneigement de certains stationnements, postes de pompage et autres surfaces de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et le déneigement de stationnements et accès aux bâtiments dans le secteur Val-Bélair, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0126 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de 3 niveleuses articulées, 6 roues motrices, neuves, avec aile de côté (VQ-42216) - AP2010-004 (CT-2188719)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Équipements Sigma inc.*, le contrat en vue de l'acquisition de 3 niveleuses articulées, 6 roues motrices, neuves, avec aile de côté, pour un montant de 807 620,63 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42216 et à sa soumission en date du 15 décembre 2009.

CE-2010-0127 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de 2 pelles hydrauliques sur pneus 4 X 4, neuves, 0,7 m³ minimum (VQ-42217) - AP2010-005 (CT-2188726)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Denis Gauvin inc.*, le contrat en vue de l'acquisition de 2 pelles hydrauliques sur pneus 4 X 4, neuves, 0,7 m³ minimum, pour un montant de 489 544,47 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42217 et à sa soumission en date du 22 décembre 2009.

CE-2010-0128 Avis de modification numéro 9 relatif au contrat pour l'aménagement des vestiaires, cuisine et travaux d'enveloppe au garage municipal situé au 52, rue Marie-de-l'Incarnation - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT2008-349) (VQ-41435) - AP2010-008 (CT-2188205)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 11 003,94 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Génitech entrepreneur général inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-1204 en date du 10 juin 2009, dans le cadre du projet relatif à l'aménagement des vestiaires, cuisine et travaux d'enveloppe au garage municipal situé au 52, rue Marie-de-l'Incarnation dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT2008-349) (VQ-41435), conformément à l'avis de modification numéro 9 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0129 Adjudication d'un contrat pour la réparation de la pile de béton numéro 2 du pont Samson - Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-42207) - AP2010-016 (CT-2188433)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *J.A. Fortier construction inc.*, le contrat pour la réparation de la pile de béton numéro 2 du pont Samson, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42207 et selon les tarifs horaires de sa soumission en date du 17 décembre 2009.

CE-2010-0130 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le prolongement de la rue Blanche-Lamontagne et le réaménagement de la rue Clémenceau - Arrondissement de Beauport (PAM2009256) VQ-42123 - AP2010-019 (CT-2188696)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Les Consultants S.M. inc.*, le contrat de services professionnels en ingénierie en vue de la préparation des plans et devis requis pour la réalisation ainsi que la surveillance des travaux du prolongement de la rue

Blanche-Lamontagne et le réaménagement de la rue Clémenceau dans l'Arrondissement de Beauport, pour un montant de 305 665,51 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42123 et à sa soumission en date du 17 décembre 2009;

- 2° autorise *Les Consultants S.M. inc.* à effectuer, pour et au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, les entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2010-0131 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour l'aménagement de la placette du Temple - Arrondissement de Beauport (PAM2008523) (VQ-41480) - AP2010-022 (CT-2187668)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 64 343,92 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Entreprises Paradis paysagistes inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-1410 en date du 30 juin 2009, dans le cadre des travaux d'aménagement de la placette du Temple, dans l'Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0132 Adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'un bassin de rétention, rattrapage Prénoveau (POR2009497) - Arrondissement de Charlesbourg (VQ-42026) - AP2010-023 (CT-2188558)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Excavations Lafontaine inc.*, le contrat en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention, rattrapage Prénoveau (POR2009497) dans l'Arrondissement de Charlesbourg, pour un montant de 218 226,96 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42026 et à sa soumission en date du 8 décembre 2009.

CE-2010-0133 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la réfection de la surface des terrains de tennis au parc Notre-Dame-de-Foy (PRC2008-533) VQ-41412 - AP2010-024 (CT-2188500)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 58 459,09 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *P.E. Pageau inc.*, relativement à la réfection de la surface des terrains de tennis au parc Notre-Dame-de-Foy (PRC2008-533), conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0134 Cession des contrats de la Ville de Québec entre *Richard St-Pierre Architecte* et *ABCP Architecture et Urbanisme ltée* - AP2010-025

Il est résolu que le comité exécutif approuve la cession de tous les contrats adjugés à *Richard St-Pierre Architecte*, par la Ville de Québec, à *ABCP Architecture et Urbanisme ltée*.

CE-2010-0135 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en architecture - Construction de bâtiments de services aux parcs Véga et Arc-en-Ciel - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Écocentre de Beauport - Arrondissement de Beauport (VQ-39499) - AP2010-026 (CT-2188095)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 9 988,51 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Louise Amyot et Suzanne Bergeron, architectes*, en vertu de la résolution CE-2008-0368, en date du 27 février 2008, pour les services professionnels en architecture, dans le cadre des travaux de construction de bâtiments de services aux parcs Véga (PBS 2005-197) et Arc-en-Ciel (PBS 2007-016) dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et de l'écocentre de Beauport (Projet PBS 2006-142) dans l'Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0136 Avis de modification numéro 16 relatif au contrat pour le remplacement du système de réfrigération et la mise à niveau architecturale de l'aréna Duberger (PBS2005-366) (VQ-40894) - AP2010-027 (CT-2188666)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 34 787,53 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Qualité construction (CDN) ltée*, en vertu de la résolution CE-2009-0735 en date du 15 avril 2009, dans le cadre du projet relatif au remplacement du système de réfrigération et la mise à niveau architecturale de l'aréna Duberger (PBS2005-366), conformément à l'avis de modification numéro 16 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0137 Prise d'acte du plan d'affaires 2009-2011 de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - A3RC2009-1000

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du plan d'affaires 2009-2011 de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

CE-2010-0138 Subvention au *Salon international du livre de Québec* pour la remise des bourses relatives à l'édition 2010 des PRIX DE CRÉATION LITTÉRAIRE Ville de Québec - Salon international du livre de Québec - CU2010-005 (CT-CU2010-005)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ au *Salon international du livre de Québec* pour les bourses relatives à l'édition 2010 des PRIX DE CRÉATION LITTÉRAIRE Ville de Québec - Salon international du livre de Québec.

CE-2010-0139 Cotisation, pour l'année 2010-2011, à la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* - DG2010-011 (CT-DG2010-011)

Il est résolu que le comité exécutif approuve le paiement de la cotisation annuelle à la *Fédération canadienne des municipalités*, au montant de 61 692,75 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

CE-2010-0140 Autorisation du paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'ascenseur du Faubourg (BAT-2008-348) - GI2009-186 (CT-2188145)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 1 137,78 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *ABCP architecture*, dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'ascenseur du Faubourg (BAT-2008-348).

CE-2010-0141 Autorisation du paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction du complexe de soccer Chauveau (PBS-2006-120) - GI2010-005 (CT-2188177)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 24 007,91 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Vaillancourt Robitaille Savoie Bédard et Associés*, dans le cadre du projet de construction du complexe de soccer Chauveau (PBS-2006-120).

CE-2010-0142 Avis de modification no 1 relatif au contrat de services professionnels en architecture du paysage dans le cadre du projet *Parc de la Pointe-aux-Lièvres - Aménagement du parc, phase II*, situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (PRC-2008-748) - GI2010-006 (CT-2188781)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 15 576,75 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Duo Design*, en vertu de la délégation de dépenser en date du 4 mars 2009, dans le cadre du projet *Parc de la Pointe-aux-Lièvres - Aménagement du parc, phase II*, situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (PRC-2008-748).

CE-2010-0143 Nomination d'un élu ou d'une élue comme responsable du suivi de la politique familiale municipale - LS2010-005

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° nomme madame Marie-Josée Savard, conseillère municipale, comme responsable du suivi de la politique familiale municipale;
 - 2° désigne madame Marie-Josée Savard, à titre de représentante de la Ville, au sein du conseil d'administration du *Carrefour action municipale et famille*.
-

CE-2010-0144 Subvention à la *Société des relations internationales de Québec (SORIQ)* - RI2010-002 (CT-RI2010-002)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 5 000 \$ à la *Société des relations internationales de Québec (SORIQ)*, pour la programmation de la saison 2009-2010.

CE-2010-0145 Contribution annuelle 2010 à l'*Organisation des villes du patrimoine mondial* - RI2010-003 (CT-RI2010-003)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'un montant de 10 000 \$ US à l'*Organisation des villes du patrimoine mondial*, à titre de contribution pour l'année 2010.

CE-2010-0146 Autorisation du paiement pour des travaux apportés au chemin d'accès de l'usine de traitement des eaux de l'Arrondissement de Charlesbourg - TP2009-058 (CT-2188072)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement des travaux correctifs au chemin d'accès de l'usine de traitement des eaux de Charlesbourg, à *Inter-Cité Construction ltée*, au montant de 37 067,30 \$ incluant les taxes, conformément à la recommandation de la firme *Génio Experts-Conseil inc.*

CE-2010-0147 Adoption des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 13 et 14 janvier 2010

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 13 et 14 janvier 2010, tels qu'ils ont été rédigés.

CE-2010-0148 Modification de la structure administrative du Service des technologies de l'information et des télécommunications - Phase 2 - RH2009-1343 (CT-RH2009-1343)

Il est résolu que le comité exécutif approuve :

- 1° la nouvelle structure administrative selon l'organigramme apparaissant à l'annexe 2 du sommaire décisionnel;
 - 2° la création de 3 sections administratives à la Division du soutien aux utilisateurs : la Section centre d'expertise, la Section centre de service et la Section points de service;
 - 3° l'abolition des postes de chef d'équipe soutien aux utilisateurs (no. 20173, 20242 et 21552);
 - 4° la création de 3 nouveaux postes de directeur de section à la Division du soutien aux utilisateurs et l'autorisation au Service des technologies de l'information et des télécommunications à procéder à la dotation de ces postes;
 - 5° la nomination de messieurs Jean-Normand Regout (ID. 009257) directeur de section centre d'expertise et David Nobert (ID. 027972) directeur de section centre de service à la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications;
 - 6° les changements selon le tableau d'effectifs apparaissant à l'annexe 3 dudit sommaire décisionnel.
-

CE-2010-0149 Nomination de monsieur Marc Guay (ID. 040384) en qualité d'employé permanent à l'emploi de directeur du Bureau de la sécurité civile - RH2010-024

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Marc Guay (ID. 040384) en qualité d'employé permanent, avec effet à compter du 7 février 2010.

CE-2010-0150 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Daniel Couturier (ID. 007313), préposé à la préparation des surfaces à la Division des travaux publics de l'Arrondissement des Rivières - RH2010-027

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Daniel Couturier (ID. 007313), préposé à la préparation des surfaces à la Division des travaux publics de l'Arrondissement des Rivières, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde de 3 semaines;
- 2° demande au directeur de l'Arrondissement des Rivières, de transmettre une lettre à monsieur Daniel Couturier, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2010-0151 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Denis Gaboury (ID. 013121), tuyauteur, aux réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division des travaux publics, à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - RH2010-028

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Denis Gaboury, tuyauteur, aux réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division des travaux publics, à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde d'une journée ouvrable;
- 2° demande au directeur de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de transmettre une lettre à monsieur Denis Gaboury, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2010-0152 Abolition d'un poste professionnel non-syndiqué, création d'un poste de directeur du développement des affaires et des communications à la Direction d'ExpoCité et nomination de madame Sylvie Giroux (ID. 009097) - RH2010-030

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste no 21767 de l'échelle de traitements des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec à la Direction d'ExpoCité;
 - 2° crée un poste de directeur du développement des affaires et des communications, classe 4, de l'échelle de traitements des emplois régis par *l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
 - 3° nomme madame Sylvie Giroux (ID. 009097), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de directrice du développement des affaires et des communications à la Direction d'ExpoCité, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2010-0153 Aide technique et financière à l'organisme *Équiterre* pour l'événement *Ours polaire sur glaces éphémères* - DT2010-008 (CT-DT2010-008)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° un virement d'une somme de 29 000 \$ du poste contingent de proximité à l'activité - 6410100 *Événements spéciaux*, du budget du Bureau du développement touristique et des grands événements;
 - 2° un versement d'une subvention de 15 000 \$ à *Équiterre* afin de contribuer à l'acquisition de la sculpture;
 - 3° le Bureau du développement touristique et des grands événements à assumer les frais de 14 000 \$ en services afin de permettre l'installation et l'inauguration de la sculpture.
-

CE-2010-0154 Participation de monsieur Paul-Christian Nolin, attaché de presse et attaché politique du maire, à une mission à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 11 au 16 février 2010, dans le cadre des *Jeux olympiques d'hiver* - RI2010-004 (CT-RI2010-004)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Paul-Christian Nolin, attaché de presse et attaché politique, à une mission à Vancouver, en Colombie Britannique, du 11 au 16 février 2010, dans le cadre des *Jeux olympiques d'hiver*;

- 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Paul-Christian Nolin, pour une somme maximale de 7 500 \$, comprenant les frais de déplacement, d'hébergement, de transport local et les billets pour accéder aux compétitions, sur présentation des pièces justificatives.
-

La séance est levée à 17h35

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Richard Côté
Vice-président

Line Trudel
Assistante-greffière

SO/LT/mcr/mc/lh